

## S'enrichir de l'expérience des autres... Une douzaine d'adhérents en Haute-Savoie

**D**u 13 au 18 avril, une douzaine d'adhérents (dont trois salariés et deux administrateurs) ont participé à un voyage-découverte organisé en Haute-Savoie où, sur place, ils étaient accueillis par Yolaine Foucher, ancienne administratrice et qui travaille aujourd'hui à Combloux.



Yolaine Foucher (à gauche sur la photo), organisatrice du séjour, avec l'ensemble du groupe.

Avec Pierre Chavand, directeur, on découvre le lycée Horace-Bénédict-de-Saussure, qui héberge le groupe et où travaille Yolaine Foucher. L'établissement est un lycée privé sous tutelle du ministère de l'Agriculture, mais aussi un chantier d'insertion et un centre de vacances : comment trouver l'équilibre entre l'économique, le social, l'éducatif ?

Un échange avec Janine et Camille Meneghini, bénévoles à la Croix-Rouge française ou à l'Association des donneurs de voix <sup>(1)</sup>, a permis d'évoquer les conditions du bénévolat : formation et analyse des pratiques, connaissance de ses propres limites, maîtrise des réseaux et travail en partenariat, réflexion sur le sens.

Jean Bertoluzzi est le maire de Combloux depuis 2008. Sa liste est passée entièrement au premier tour. Elle proposait un développement local maîtrisé, lequel a donc fait écho auprès des électeurs dans cette commune de 2 150 habitants dont la population peut être multipliée par sept à certains moments de l'année ! Combloux est notamment fière de son plan d'eau biotope : 1 500 m<sup>2</sup> pour la baignade, pouvant accueillir jusqu'à 700 personnes, avec « une eau limpide et sans produit chimique ». A priori « une première en France », mais finalement peut-être plus reconnue à l'étranger.

La journée s'est prolongée par une visite guidée de Combloux et de son patrimoine, puis par une rencontre avec Gérard Socquet, un « ancien » de la commune qui a tenu à montrer combien « la vie va tellement vite »...



Pierre Chavand



Janine et Camille Meneghini



Jean Bertoluzzi



Gérard Socquet

Mardi 14 avril

<sup>(1)</sup> – Site Internet national : [www.bibliotheques-sonores.org](http://www.bibliotheques-sonores.org)



## Mercredi 15 avril

Rencontre avec le Coderpa (cf. ci-après) : la Mayenne a plein d'enseignements à en tirer...

Visite touristique d'Annecy.

Jeudi 16 avril

Rencontre avec Eléonore Mourier qui travaille à l'association « En passant par la montagne » : créée en 1995, cette association utilise la montagne comme outil éducatif dans le champ social. En 2002, « En passant par la montagne » a elle-même créé une structure d'insertion : « Champ des Cîmes », que présentera Edwige Lepelletier.

Valorisation de l'environnement montagnard, restauration du patrimoine bâti, création et entretien d'espaces verts, création et animation d'un jardin à vocation touristique... « Champ des Cîmes », société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), se veut un « *outil social et économique, innovant et performant* » pour contribuer à l'insertion professionnelle et au développement local durable.

L'après-midi est notamment consacrée à une visite guidée de l'église Notre-Dame-de-Toute-Grâce, au Plateau d'Assy, construite entre 1937 et 1946, où l'on retrouve des œuvres de tous les plus grands artistes du moment : Léger, Lurçat, Rouault, Bonnard, Matisse, Chagall, Braque... Il ne manque que Picasso lui-même. C'est l'application d'une idée simple : « *Pour garder en vie l'art chrétien, il faut, à chaque génération, faire appel aux maîtres de l'art vivant* »...



L'église Notre-Dame-de-Toute-Grâce.



## Vendredi 17 avril



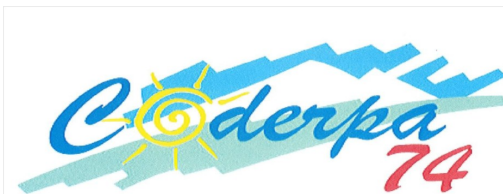
Denise Ginies, directrice d'Adises Active, Sophie Dahi et Maude Frasson, chargées de mission.

À Annecy, rencontre avec la directrice et deux chargées de mission d'Adises Active, association créée en 1989. Sa vocation : le soutien et le développement de toutes actions s'inscrivant dans le champ de l'économie sociale et solidaire, notamment par la mise en œuvre d'outils financiers adaptés et par la participation à des actions de qualification et d'accompagnement des porteurs de projet. Entre autres, Adises Active anime le dispositif local d'accompagnement (DLA) en Savoie et Haute-Savoie... tout comme le CÉAS en Mayenne. Mais là, finalement, le CÉAS n'a rien à envier à ses deux collègues, d'une part pour les crédits d'ingénierie disponibles, d'autre part pour la coordination entre les DLA de la même région.

# « Poil à gratter » des retraités en Haute-Savoie

## Le Coderpa 74 peut donner des idées !

**L**e 15 avril 2009, à Annecy, lors de son voyage-découverte en Haute-Savoie, le CÉAS de la Mayenne a rencontré trois membres et la secrétaire administrative du Comité départemental des retraités et personnes âgées de Haute-Savoie (Coderpa 74) <sup>(2)</sup>. Il s'agit d'une instance consultative placée auprès du président du Conseil général. Ce dispositif est prévu par la loi du 13 août 2004. Il existe ainsi, normalement, un Coderpa dans chaque département. Force est de constater que si les politiques gérontologiques en Mayenne sont plutôt exemplaires, le Coderpa de Haute-Savoie est tout à fait remarquable de par son fonctionnement et son autonomie. On est loin d'en être arrivé là en Mayenne...



De prime abord, le Coderpa de Haute-Savoie respecte strictement la loi de 2004. Outre le président du Conseil général, il comprend 42 membres, issus de quatre collèges différents :

- ◆ 16 retraités représentant des associations et organisations syndicales (collège 1) ;
- ◆ 10 professionnels en activité (collège 2) ;
- ◆ 10 représentants des collectivités locales et organismes financeurs (collège 3) ;
- ◆ 6 personnes qualifiées (collège 4).

Conformément à la loi (et comme en Mayenne), les membres du Coderpa sont nommés pour trois ans par arrêté du président du Conseil général.

En Mayenne, le Coderpa est actuellement complètement piloté par le Conseil général, lequel convoque les membres (une ou deux fois par an), établit l'ordre du jour, rédige les comptes rendus...

### « On n'accepterait pas de fonctionner autrement »...

En Haute-Savoie, le fonctionnement est tout autre. Si le Coderpa est bien un « *organe consultatif ne possédant ni personnalité morale ni autonomie financière* », si ses moyens de fonctionnement sont fournis par le Conseil général, les comparaisons possibles s'arrêtent là...

Déjà, le Coderpa élit, en assemblée plénière, un vice-président qui est obligatoirement membre du premier collège (retraités, représentants des associations et organisations syndicales). Dans les faits, c'est bien un retraité – et non un conseiller général – qui conduit les débats au Coderpa de Haute-Savoie.

Mais celui-ci fonctionne également en Bureau, lequel est composé de quinze membres, élus chaque année en assemblée plénière, dont :

- ◆ Un membre de droit représentant le Conseil général ;

- ◆ Sept représentants du collège 1 (retraités) ;
- ◆ Sept représentants des trois autres collèges (chaque collège devant être représenté).

En outre, le Coderpa de Haute-Savoie a mis en place quatre commissions :

- ◆ Hébergement en établissement ;
- ◆ Soutien à domicile ;
- ◆ Vie sociale ;
- ◆ Information.

En règle générale, c'est plutôt un membre du Bureau qui est responsable d'une commission.

Les quatre commissions sont ouvertes aux titulaires et suppléants du Coderpa, mais aussi à toutes les personnes intéressées. Les thèmes traités sont tellement vastes que des groupes de travail sont souvent constitués. Les missions sont exercées bénévolement ; par contre, tous les frais de déplacement font l'objet d'un remboursement.

Et pour faire fonctionner tout cela, le Coderpa a recours à une « Association gestionnaire du Coderpa de Haute-Savoie », dont l'objet statutaire est de percevoir et disposer des fonds attribués au Coderpa (essentiellement par le Conseil général) « *pour ses activités s'inscrivant strictement dans le cadre des missions de celui-ci, définies par son Bureau* ». C'est ainsi que le Coderpa de Haute-Savoie bénéficie d'une secrétaire administrative (recrutée par l'association – et non mise à disposition par le Conseil général), de locaux et des moyens matériels pour fonctionner...

« *On n'accepterait pas de fonctionner autrement, témoigne une de nos interlocutrices. On ne voudrait pas être les " petites mains " du Conseil général* »... Et le Conseil général (majoritairement de droite) joue le jeu : « *Il y a un climat de confiance qui fait qu'on est écouté* »...

<sup>(2)</sup> – <http://www.coderpa74.hautsavoie.net/index.html>

## Seulement du « discours » ?

Le Coderpa de Haute-Savoie s'est donné trois missions : la réflexion, la concertation et l'information. Ainsi, il se saisit lui-même de toute question concernant les retraités et personnes âgées. Il procède à des études ou à des investigations et formule des propositions (des « motions ») qu'il transmet au Conseil général ou aux organismes concernés.

Les propositions du Coderpa font l'objet, en amont, d'un travail en commission, d'échanges avec le Bureau, qui peut demander des modifications ou des approfondissements, puis d'une présentation en Assemblée plénière, et enfin d'un vote. À ce stade, il est toujours possible de proposer des amendements...

À titre d'illustration, une Assemblée plénière a récemment voté une motion visant à augmenter le nombre d'aides-soignants formés. La motion proposait même divers moyens, tels des rentrées décalées à deux périodes de l'année, un encouragement à la formation par apprentissage, une réduction des frais de scolarité, etc.

Concernant l'information, le Coderpa élabore des outils à l'intention de ses membres, des retraités et personnes âgées et des différents acteurs de terrain. Là également, tout cela s'effectue en partenariat avec le Conseil général qui assure impression et diffusion.

Ainsi, le Coderpa de Haute-Savoie est fier, à juste titre, de son *Guide gérontologique départemental* (112 pages). La 5<sup>e</sup> édition, en septembre 2008, a été tirée à 5 000 exemplaires.

Le CÉAS est également reparti avec des « lettres », des brochures <sup>(3)</sup>, comme par exemple sur la maltraitance, les transports collectifs pour personnes à mobilité réduite, sans oublier un *Petit pense-bête à remplir avant de mourir*. Les auteurs expliquent que « *prévoir n'a jamais fait mourir personne* ». Ce « pense-bête » est à remplir, « *tranquillement avec sérénité et confiance* », par ceux qui vont mourir, à l'intention de ceux qui auront « *la tâche difficile d'accompagner [leurs] premiers pas hors du monde et du temps* »...



Colette Gaspon et Jacqueline Collomb, membres du Coderpa de Haute-Savoie.

Le Coderpa édite également les comptes rendus des Journées départementales de gérontologie qu'il organise chaque année. Ce sera la quinzième Journée en 2009. À l'instar de l'initiative en Mayenne de la Société de gérontologie, ces Journées sont thématiques. En 2008, le Coderpa a traité le thème : « La liberté des vieux : une utopie ? Choisir, prendre des risques : un droit »...

## Une instance reconnue

En guise de conclusion, nos interlocuteurs soulignent que le Coderpa est « *partie prenante* » de la politique gérontologique en Haute-Savoie. Le Coderpa est une instance reconnue. Robert Gaspon, membre du Bureau, signale que les membres sont aujourd'hui sollicités, en tant que tels, pour être membres du Comité de vie sociale dans des établissements, ou même administrateurs dans les centres communaux ou intercommunaux d'action sociale...

Plus globalement, Jacqueline Collomb, également membre du Bureau, insiste sur « *la richesse* » qu'occasionne cette rencontre de financeurs, professionnels et retraités, venant d'horizons divers, mais tous fortement motivés par la réponse aux besoins des retraités et personnes âgées.

<sup>(3)</sup> – Publications disponibles sur le site Internet du Coderpa 74.